



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 (dont 18 procurations)

N°3 B/

OBJET :

**PACTE FISCAL ET
FINANCIER DE
SOLIDARITÉ
2022-2026**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 13 DEC. 2021

Publiée ou notifiée

le : 13 DEC. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la 3ème loi de finances rectificative adoptée le 30 juillet 2020, permettant le report exceptionnel d'une année (soit avant le 31 décembre 2021) de l'obligation d'adoption des pactes financiers et fiscaux des EPCI signataires d'un contrat de ville, afin de laisser le temps aux EPCI de préparer la gestion de la crise COVID et ses impacts financiers et fiscaux,

Vu la loi LAMY du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, indiquant notamment que « l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre s'engage, lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales »,

Vu la délibération N°6 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier du 4 avril 2013 portant création du Fonds Intercommunal de Cohésion Territorial (FICT), 2/B du 18 juillet 2013 portant règlement du FICT,

Vu la délibération N°6 du Conseil Communautaire du 18 juin 2015 relative au soutien de Vichy Val d'Allier aux projets d'investissements des communes et portant prorogation des dispositions du FICT 2013-2014 sur la période 2015-2020 tout en permettant le cumul du plafond annuel du FICT sur la période 2015-2020 (soit 6 années),

Vu la délibération N°9C du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité pour la période 2017-2020,

Vu la délibération N°18 du Conseil Communautaire du 4 mars 2021 approuvant la prolongation du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, le contexte sanitaire ayant décalé les réflexions préalables à l'adoption du prochain pacte fiscal et financier de solidarité,

Considérant la volonté locale engagée par la Communauté d'agglomération Vichy Communauté pour accroître la solidarité territoriale,

Considérant les travaux d'étude réalisés cette année et l'avis de la commission de projet « Pacte Fiscal et Financier de Solidarité » constituée spécifiquement pour suivre et valider les orientations du projet de Pacte Fiscal et Financier de Solidarité de Vichy Communauté,

Considérant la concertation préalable intervenue entre Vichy Communauté et ses communes membres au travers des différentes réunions des comités techniques et des commissions thématiques créés à cet effet, ainsi que la présentation du projet de pacte fiscal et financier de solidarité faite en Bureau communautaire du 16 septembre 2021,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter le Pacte fiscal et financier de solidarité présenté pour la période 2022-2026 incluses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (68 voix pour, 2 abstentions : Mme Réchard, M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par
Frédéric AGUILERA



A Vichy, le
09/12/2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N°3B DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE
2021 PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITÉ 2022-2026

.....
Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 13/12/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 02DEC2021_3B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021_3B-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8
Finances locales
Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 3B.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_3B-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 3B_Annexe_PFFS2022-2026VF4.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_3B-DE-1-1_2.pdf)
Annexes de la délibération n.3B